

s e r v i c e d e s a f f a i r e s i n t e r c o m m u n a l e s
d e l a R i v i e r a

r a p p o r t d ' a c t i v i t é s 2 0 0 7



ACT	Action communautaire et toxicomanie
ADCV	Association de communes vaudoises
CC	Conseils communaux
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
CSSV	Centre de sports subaquatiques de Vevey
CSU	Centre de secours et d'urgence
GT	Groupe de travail
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
LDEco	Loi sur le développement économique
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
NPR	Nouvelle politique régionale
OC	Organe de coordination
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PDR	Plan directeur régional
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service cantonal du développement territorial
SEPHL	Société d'équipements publics du Haut-Léman SA
SPA	Société protectrice des animaux du Haut-Léman
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey-Montreux-Clarens-Villeneuve



PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2007 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2007 en bref.
- ⇒ Activités 2007 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une "préfecture bis". Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,95 postes de travail en équivalent plein-temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjoints (100% et 75%) et deux secrétaires (60%).

En 2007, les communes ont accepté de participer au financement du service à raison de Fr. 7.50 par habitant. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- par habitant, le solde étant assumé par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel et sportif, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
- Conférence des syndics (CSD) - Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Association de communes Sécurité Riviera - Commission régionalisation SDIS - Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) - Inspection des chantiers - Commission prévention Riviera - Action communautaire et toxicomanie (ACT)	- Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier - Organisation hospitalière régionale - SEPHL Liquidée en 2007	- Fonds culturel Riviera - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera - Fonds sportif intercommunal - Convention relative à l'utilisation des installations sportives - Fonds intercommunal de sauvetage	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera	- SIGE - SA Compost Chablais Riviera - SATOM - Société électrique Vevey-Montreux SA (SEVM) - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) - Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)	- Association régionale pour l'action sociale région Riviera (RAS) - Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) - Association pour la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux (ASMADO)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2007, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 110 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2007, ils sont au nombre de 18. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande lisibilité publique ou médiatique.

Au niveau des projets spécifiques / particuliers traités par le SAI en 2007 et qui ont nécessité un investissement important de la part de l'ensemble du service, on relèvera la finalisation du dossier "financement régional des terrains de football" et l'organisation d'un séminaire à l'attention des syndicats. Par ailleurs, le SAI a été sollicité régulièrement pour répondre à diverses motions et interpellations portant sur la régionalisation et l'agglomération, en particulier sur le lancement d'un projet d'agglomération "transports et urbanisation", ainsi que pour l'élaboration de conventions (animation jeunesse pour le cercle de Corsier, collaboration ORPC-SDIS Montreux-Veytaux).

A titre indicatif, un décompte des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 32% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 10% pour le domaine sécurité-prévention, 31% pour le domaine culture-sports-tourisme, 27% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2006, il faut relever l'augmentation de 13% à 27% pour le domaine aménagement du territoire-équipements, en raison notamment de l'implication du SAI dans le dossier "Terrains de football", respectivement la baisse de 34% à 10% pour le domaine sécurité, due à la finalisation du dossier "Police Riviera" en 2006 et à la "mise en veilleuse" du dossier SDIS.

La hausse (21% à 31%) pour le domaine culture-sports-tourisme s'explique notamment par l'augmentation considérable des tâches liées à la gestion du Fonds culturel Riviera et par la mise en place de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail ⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 3) relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA (CSD)



Le début d'année a été marqué par un séminaire de travail de 2 jours, dont l'organisation, l'animation et le contenu ont été confiés au SAI. Dans ce cadre, la CSD a été amenée à travailler sur les thèmes suivants : bilan des projets régionaux, bilan de fonctionnement de la CSD, gestion de projet, visions pour l'avenir, collaborations avec le Pays-d'Enhaut.

Au niveau des séances ordinaires 2007, la CSD s'est réunie à 7 reprises. Les dossiers / projets qui ont fait l'objet d'une information et d'un suivi régulier sont les suivants : SAI, Agglomération Vevey-Montreux-Riviera, UCV / ADCV, CORAT, gestion des déchets (SA Compost), plate-forme Sécurité Riviera, sports et infrastructures (terrains de football), GT Energie-Transports publics, groupe de travail informatique. Certains de ces sujets sont développés dans un chapitre spécifique ci-après.

La CSD a également été saisie de plusieurs demandes de soutien financier, soit : Septembre musical, Société protectrice des animaux (SPA) du Haut-Léman, patinoire de Puidoux, Suisse-Le Jeu, Promove, Action communautaire et toxicomanie (ACT).

Par ailleurs, deux thèmes ont fait l'objet d'une présentation spécifique, soit la nouvelle loi sur le développement économique (LDEco) et le plan directeur des VMCV. Les syndics de la Riviera ont aussi rencontré leurs homologues du Pays-d'Enhaut en mars et les syndics de la Veveyse fribourgeoise en août 2007.

Enfin, il convient de relever la bonne collaboration qui s'est instaurée entre la CSD et M. Berdoz, préfet, qui intervient ponctuellement, en fonction des besoins de coordination exprimés de part et d'autre.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

INFORMATION ET COMMUNICATION



Tout comme les années précédentes, le Forum des municipalités s'est déroulé en automne. La première partie fut l'occasion pour la Promove d'exposer ses perspectives d'avenir ainsi que sa demande de financement auprès des 10 municipalités réunies. La "tribune libre" organisée en deuxième partie a permis d'aborder différents thèmes ayant trait à la régionalisation au sens large.

Une rencontre "Conférence des syndics - députés", dans le courant du mois de septembre, a été l'occasion d'aborder les grands enjeux des relations canton / communes. RPT, NPR, sécurité, transports, ont ainsi été évoqués lors de cette séance.

Le site internet du service des affaires intercommunales (www.sai-riviera.ch), en ligne depuis l'été 2006, constitue le principal outil d'information. L'essentiel des institutions, des dossiers régionaux et projets intercommunaux y sont présentés. Le site fait régulièrement l'objet de mises à jour ; des compléments d'information, notamment dans le domaine de la culture (formulaire de demande pour les soutiens ponctuels) et de la coordination générale (agglomération), ont été apportés fin 2007.

S'agissant d'information portant sur des dossiers spécifiques, le SAI a organisé, début octobre 2007, une séance d'information intercommunale destinée aux commissions des 10 conseils communaux, portant sur le préavis de financement régional des terrains de football.

Enfin, le SAI a été invité à présenter l'état de la régionalisation sur la Riviera, lors d'un cours organisé par l'IDHEAP à destination des responsables politiques et administratifs communaux. Le SAI a également été convié à la commission de gestion de St-Légier-La Chiésaz pour une information sur le fonctionnement et le financement du service.

AGGLOMÉRATION RIVIERA



Ce titre générique regroupe les différents instruments développés par la Confédération, dans le cadre de la politique des agglomérations qu'elle a développée depuis 2001. Sont traités en particulier dans ce chapitre les "projet-modèle", "projet d'agglomération" et "projets urbains", dans lesquels la Riviera est impliquée.

Projet-modèle d'agglomération Vevey-Montreux-Riviera

Pour mémoire, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de projets-modèles ou projets-pilotes favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Dans ce cadre, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de lancer un projet-modèle d'agglomération ciblé sur les aspects institutionnels (collaborations / coopérations intercommunales). Le démarrage officiel du projet correspond à la signature de la déclaration de principe, en 2003, entre la Confédération, le canton et les municipalités, fixant les obligations des parties.

Les objectifs et l'avancement du projet, depuis 2003, ont été développés / rappelés, à la fois dans les précédents rapports d'activités et sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch). Ils ne seront, par conséquent, pas rappelés ici.

Concernant l'année 2007, elle a été marquée par la volonté de la CSD, lors du séminaire de février, et confirmée lors du Forum des municipalités de novembre, d'entreprendre un diagnostic et une étude de faisabilité sur la fusion des 10 communes de la Riviera. Une telle démarche entre typiquement dans le cadre de la réflexion institutionnelle du projet-modèle d'agglomération puisqu'il s'agit d'examiner les diverses options qui s'offrent à la région.

Projet d'agglomération Riviera "transports et urbanisation"

Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social.

Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de répondre à des critères précis, ainsi qu'à des exigences élevées, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

La Confédération a fixé un délai au 31 décembre 2007 aux communes désireuses de s'annoncer pour développer un tel projet.

Considérant les délais impartis par la Confédération d'une part, et le souhait du canton d'être informé sur les intentions de la Riviera en matière de projet d'agglomération d'autre part, la problématique a été abordée, début 2007, dans le cadre de la CSD. Sur la base des recherches effectuées et des informations présentées par le SAI, la CSD a souhaité lancer une telle démarche. Les 10 municipalités ont été consultées sur ce point et la CSD a confirmé sa volonté de s'annoncer auprès de la Confédération d'ici fin 2007.

Dès lors, le SAI a approfondi ses recherches quant aux conditions cadres, exigences, critères de la Confédération sur les projets d'agglomération, qui ont rapidement mis en lumière les faiblesses du plan directeur régional (PDR), légalisé en 2002, notamment sur la problématique "transports".

Une pré-étude pour un projet d'agglomération s'est avérée nécessaire, pour laquelle il fallait définir un mode de financement, puisque la Confédération ne finance pas les études. Le SAI a fait la proposition de passer par le biais de la CIEHL et de porter un montant de Fr. 100'000.- au budget ordinaire 2008. Le budget 2008 a été adopté par l'ensemble des conseils communaux fin 2007, permettant d'octroyer un mandat de pré-étude.

Dans l'intervalle, le SAI a également rencontré les représentants du service cantonal du développement territorial (SDT), pour un premier échange sur les intentions de la Riviera, ainsi que pris contact avec la Confédération.

Mi-décembre, la CSD s'est annoncée auprès de la Confédération au nom des 10 municipalités, pour développer une pré-étude, en vue d'un projet d'agglomération "transports et urbanisation". En parallèle, un courrier informait également le canton officiellement.

Le projet d'agglomération impliquant nombre de partenaires / acteurs techniques et politiques, il est prévu de définir, début 2008, les différents organes de pilotage / de validation / de travail.

Aussi bien la Confédération que le canton seront associés au suivi du projet d'agglomération. Les municipalités et les conseils communaux seront, quant à eux, consultés, respectivement informés, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Il convient également de relever l'intérêt qu'ont suscité, tant le projet-modèle que le projet d'agglomération, au sein des conseils communaux, à en croire les interpellations / motions déposées en 2007. En effet, le service a été sollicité à plusieurs reprises, afin d'apporter son appui à la rédaction des réponses municipales.

Projets urbains



Au vu des nombreux contacts développés au travers du projet-modèle d'agglomération, la Confédération a contacté le SAI fin 2007, afin d'examiner la possibilité de développer des projets urbains de quartier dans les villes de Montreux et Vevey. Ces projets visent à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers en traitant à la fois les dimensions sociales et urbanistiques. La Confédération apporte une aide financière et un soutien méthodologique.

Le service s'est donc chargé d'établir les contacts préliminaires et d'organiser, mi-décembre, une première rencontre entre des représentants de la Confédération, du canton, ainsi que des municipalités de Montreux et Vevey, accompagnées de responsables techniques. Cette séance a permis à la Confédération de présenter le cadre des projets urbains et d'estimer le degré d'intérêt des villes à développer de tels projets. Cette "prise de température" s'est avérée plutôt positive et les municipalités sont appelées à prendre position officiellement dans un premier temps.

Le SAI n'assurera pas le rôle de leader pour ces éventuels projets urbains, mais uniquement d'appui, en cas de besoin exprimé par l'une ou l'autre des municipalités.

POLICE RIVIERA

Suite à l'entrée en vigueur de l'association de communes "Sécurité Riviera" le 1^{er} janvier 2007, les missions et tâches du SAI en relation avec le dossier Police Riviera ont pris fin, à cette date.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des 4 plates-formes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

Pour rappel, les conventions de collaboration et les règlements SDIS ont été adoptés par les conseils communaux, fin 2005, pour les plates-formes du Pèlerin (cercle de Corsier), Riviera (Vevey / La Tour-de-Peilz) et de Montreux-Veytaux, à l'exception de celle des Pléiades (Blonay / St-Légier-La Chiésaz), suite au dépôt d'amendements par le conseil communal de Blonay.

Au cours de l'année 2007, le SAI s'est principalement occupé de l'organisation et du suivi des séances de l'OC et de relancer le COPIL, qui ne s'était plus réuni depuis la fin de la dernière législature. Au vu du renouvellement important des autorités chargées du dicastère "SDIS", le SAI s'est chargé de présenter un point de situation sur ce dossier, rappelant à la fois l'historique des étapes, les objectifs fixés lors de la précédente législature et l'état des réflexions menées par l'OC.

Les thèmes abordés lors de ces séances furent les suivants : mise en place d'une gestion administrative commune pour l'ensemble des SDIS, fonctionnement du COPIL et réflexion sur l'intégration à la future plate-forme "Sécurité Riviera".

PLATE-FORME "SÉCURITÉ RIVIERA"

Pour mémoire, l'objectif de cette plate-forme est de réunir, à terme, la police, les SDIS et l'ORPC dans une même structure.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ⇒ Fin 2005, adoption du règlement SDIS et des conventions de 3 plates-formes sur 4 (à l'exception de celle des Pléiades) par les conseils communaux et approbation par le canton en 2006.

S E C U R I T E / P R E V E N T I O N

- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'association de communes "Sécurité Riviera" qui intègre Police Riviera et les CSU.

En 2007, l'avenir de la plate-forme "Sécurité Riviera" a été discuté dans le cadre de plusieurs organes, en particulier le comité directeur de l'ORPC, le COPIL SDIS et la CSD. D'un point de vue général, la question de la priorité politique à accorder à ce dossier n'est pas encore clairement réaffirmée, étant donné l'accent qui a été mis sur d'autres dossiers régionaux.

D'un point de vue opérationnel, les réflexions ont porté sur les rapprochements possibles entre ORPC et SDIS sur le plan administratif et logistique. Concrètement, une convention est en cours d'élaboration, entre l'ORPC et le SDIS Montreux-Veytaux, qui porte sur un appui logistique et pour laquelle le SAI a été sollicité.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA



Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

En 2007, la commission prévention s'est réunie à 3 reprises.

Deux projets ont été soutenus financièrement, soit :

- ⇒ Campagne de prévention contre la consommation abusive d'alcool, projet mis en place à l'échelle de la Riviera.
- ⇒ Prévention des incivilités et notions de respect, projet développé par les écoles primaires de Vevey.

Dans le cadre d'échange d'expériences entre partenaires de la prévention, la commission a accueilli, lors de sa séance du mois de juin, la représentante de l'antenne Riviera de l'association Appartenances, association œuvrant au rapprochement entre communautés migrantes et sociétés d'accueil.

Enfin, le "Petit mémento à l'usage des parents" a été mis à jour. Il est disponible, en 10 langues, sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch).

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CIEHL



En 2007, le conseil administratif de la CIEHL s'est principalement penché sur la question du financement d'une pré-étude pour un projet d'agglomération ciblé sur les thèmes transversaux "transports et urbanisation", ainsi que sur la poursuite du projet de révision des statuts.

En lien avec le projet d'agglomération, le SAI s'est essentiellement consacré à préparer le préavis pour le budget 2008, en explicitant le cadre général de ce type de projet, le processus de lancement du projet sur la Riviera et la nécessité de lancer une pré-étude.

Suite à l'acceptation des 10 municipalités et d'un préavis positif de la commission intercommunale de gestion, les 10 conseils communaux ont adopté le budget 2008 fin 2007.

Le projet de révision des statuts CIEHL n'a guère avancé du fait des surcharges du SAI.

Comme à l'accoutumée, le service a assuré le secrétariat de la CIEHL et participé aux séances de la commission intercommunale de gestion consacrées aux comptes 2006 et au budget 2008.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI a assuré l'organisation et le suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques. L'énergie du service s'est portée particulièrement sur la reprise du dossier "Terrains de football" et sa finalisation.

Il a notamment :

- ⇒ Organisé et assuré le suivi et la coordination des deux groupes de travail "Equipements sportifs", composé de représentants des municipalités et "Technique", réunissant les responsables techniques des communes propriétaires.
- ⇒ Rédigé les courriers, notes de synthèses et autres documents favorisant la prise de décision au sein des groupes de travail et des municipalités, au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ⇒ Elaboré le préavis relatif au financement régional de 10 terrains de football.
- ⇒ Organisé et préparé la séance d'information régionale destinée aux commissions des conseils communaux.

Les 10 conseils communaux ayant adopté le préavis régional, la première phase de planification du "financement régional des terrains de football" est, par conséquent, finalisée.

S'agissant de la phase de réalisation du projet, dès 2008, le groupe de travail "Equipements sportifs" s'est engagé à exercer une information régulière aux conseils communaux durant toute la durée des travaux.

Quant aux réflexions initiées dès 2004 par le groupe de travail "Transports" et portant sur le projet d'extension de la communauté tarifaire Mobilis à la région Riviera / Chablais, elles se sont poursuivies à l'échelon cantonal et ont pris un certain retard lié essentiellement à des difficultés d'ordre technique.

Le SAI s'est chargé de l'organisation et du suivi de la séance du groupe de travail "Transports" de mai 2007 et de contacter le service cantonal de la mobilité en automne, afin d'assurer une information régulière aux municipalités sur l'état d'avancement du projet. Une note y relative leur a été transmise en novembre 2007.

La mise en place de la communauté tarifaire est prévue fin 2009.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Pour mémoire, les terrains, propriété de la SEPHL, ont été vendus à l'Etat de Vaud en 2004 et décision a été prise de liquider la société. C'est lors de la dernière assemblée générale ordinaire des actionnaires, en mai 2006, que la liquidation fut effectuée. La radiation définitive au registre du commerce s'est faite le 12 décembre 2007.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Rappelons que la convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les 10 conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des 10 municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des 10 conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

En 2007, le SAI a consacré une grande partie de son temps à la rédaction des préavis relatifs aux demandes de soutiens ponctuels, aux contacts avec les institutions bénéficiaires et à l'élaboration du budget 2008. Compte tenu du nombre croissant de demandes de soutien ponctuel, le fonds a décidé de mettre en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch), un document "Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds culturel Riviera". Ce document doit permettre aux institutions de connaître les conditions cadres, de visualiser le contenu que l'on attend d'elles et la façon dont la demande est traitée.

En 2007, 19 demandes de soutien ponctuel ont été examinées, 6 d'entre-elles ont été acceptées, à savoir : Live in Vevey, Orchestre de Ribaupierre, Association de la Ferme Menthée, Ensemble Couleur Vocale, Rencontre internationale d'orgue de La Tour, Fête cantonale des musiques vaudoises.

Le service a également supervisé la création / mise en place du site internet de l'Agenda culturel Riviera (www.agendariviera.ch), exclusivement destiné à la saisie d'information par les annonceurs, travail effectué en collaboration avec le délégué à la culture de la ville de Vevey, MVT et l'agence de graphisme en charge de la version papier de l'agenda.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes de la Riviera se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera. Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes de la Riviera.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu en juin 2007 pour l'adoption des comptes 2006 et l'attribution des subventions 2007.

Le nombre de bénéficiaires n'ayant que peu augmenté entre 2006 et 2007, l'assemblée générale a maintenu la contribution des communes pour 2007 à Fr. 6.- par habitant.

L'assemblée a poursuivi le mode de subventionnement décidé en 2005, soit en octroyant une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires sans distinction de classe d'âge.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50 par habitant par année par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en avril 2007. Outre l'adoption des comptes 2006 et du budget 2007, elle a traité une demande de soutien du Centre de sports subaquatiques de Vevey (CSSV). Cette demande n'a pu être acceptée, ne répondant pas aux buts du fonds.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 et est devenue la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de ladite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le conseil de fondation.

Le conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, suivi des dossiers, etc.).

En 2007, le conseil s'est réuni à deux reprises pour traiter les affaires courantes et les demandes de soutien financier. Deux projets ont ainsi reçu un soutien financier, soit :

- ⇒ Vevey Roule.
- ⇒ Musée suisse du jeu - Parcours ludique.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

Rappel qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005 / 2006.

MVT a présenté une nouvelle demande à la CSD en automne 2005, visant à la reconduction et à l'augmentation de la contribution des communes de la Riviera pour la période 2006-2008, demande à laquelle les municipalités ont répondu favorablement.



CONCLUSION

De l'année 2007, nous pouvons retenir, comme élément marquant, la finalisation et l'acceptation par les conseils communaux du projet de financement régional des terrains de football.

Retenons aussi les réflexions faites et la décision unanime des municipalités de se lancer dans un projet d'agglomération "transports et urbanisation", projet qui nécessitera, non seulement des moyens humains et financiers, mais aussi une volonté politique clairement affirmée pour aboutir à des résultats concrets.

Enfin, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndics, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes séances d'information régionale et aux commissions intercommunales.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, le 22 avril 2008